



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
**VILLE DE VIEUX-THANN**

Vieux-Thann, le 12 mars 2020

Madame, Monsieur

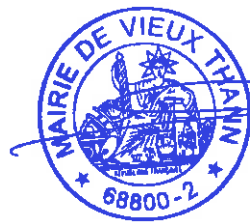
Les élections municipales constituent un moment important de la vie démocratique de notre pays. La participation du plus grand nombre d'électeurs est essentielle. Elles auront lieu le dimanche 15 mars 2020. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Le Maire étant chargé de la bonne organisation du scrutin ; j'ai décidé, face aux problématiques posées par le Coronavirus, la mise en œuvre de dispositions d'hygiène exceptionnelles afin d'empêcher tout risque de transmission :

- Une désinfection de l'ensemble des bureaux de vote avant le jour du scrutin
  - Une désinfection régulière des isolements et du matériel de vote durant la journée du scrutin
  - Un rappel par affichage des règles d'hygiène essentielles à observer
  - Une régulation systématique du flux dans les bureaux de vote pour limiter le nombre de personnes présentes simultanément
  - La mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour les mains à l'entrée du bureau
  - La mise à disposition de gants et de lingettes désinfectantes pour les membres du bureau de vote
  - Les stylos destinés à l'émargement seront désinfectés par les assesseurs.
- Il est recommandé à chacun de se munir de son propre stylo (encre noire ou bleue et indélébile).

Soyez donc assurés du fait que toutes les dispositions ont été prises pour garantir la sérénité du vote.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.



Le Maire

Daniel NEFF

